

N°2024/091	DÉCISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
-------------------	---

Service émetteur : Direction des services techniques

Objet : **Demande de subvention auprès de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration et le suivi des consommations énergétiques des bâtiments de la ville de Vaujourn**

Le Maire de la Ville de Vaujourn,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; et notamment les dispositions du 26° de l'article L.2122-22 ;

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attributions à Monsieur le Maire ;

CONSIDÉRANT la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration et le suivi des consommations énergétiques des bâtiments de la Ville de Vaujourn, pour un montant de 88 500€ HT, dossier DSIL n° 17042133 ;

CONSIDÉRANT que l'Etat a créé, en 2016, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) qui a pour but de soutenir les collectivités territoriales pour certaines dépenses d'investissement et notamment les travaux de rénovations thermique et énergétique des bâtiments communaux ;

CONSIDÉRANT que ces Audits sont éligibles à une demande de subvention auprès de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

Mairie de Vaujourn

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujourn.fr / www.vaujourn.fr



DÉCIDE de solliciter auprès de l'État une subvention aussi élevée que possible dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration et le suivi des consommations énergétiques des bâtiments de la Ville de Vaujours.

DIT que la recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2024.

Fait à Vaujours, le 23/05/2024.

« Certifié exécutoire
Compte-tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »



Le Maire,

[Signature]
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris-Grand Est

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris-Grand Est

